

Communiqué de Presse

Libreville, du 16 au 20 février 2026

Dans le cadre du renforcement du système national d'inspection et de contrôle pharmaceutique, l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) en collaboration avec REG-PHARMA ont organisé une formation dédiée aux pharmaciens inspecteurs, axée sur le développement des compétences techniques, juridiques et méthodologiques en matière d'inspection pharmaceutique.

Cette formation vise principalement à doter les participants des fondamentaux de l'inspection pharmaceutique, en mettant l'accent sur la maîtrise des bases juridiques et réglementaires, ainsi que sur les méthodes d'inspection conformes aux standards internationaux. Elle contribue également à l'instauration d'une culture qualité commune au sein des services d'inspection et de contrôle.

Les participants ont été formés à l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques à l'inspection pharmaceutique, couvrant l'ensemble du circuit du médicament, notamment la fabrication, l'importation, la distribution en gros et au détail, la dispensation, ainsi que la lutte contre les fraudes liées aux produits de santé.

À l'issue de cette formation, les pharmaciens inspecteurs sont désormais en mesure de :

- Conduire efficacement des missions d'inspection pharmaceutique et d'en assurer le suivi ;

- Identifier et analyser les principaux risques et points critiques tout au long de la chaîne pharmaceutique ;

- Adapter leurs interventions en fonction des situations rencontrées sur le terrain ;

- Élaborer des protocoles et des grilles d'inspection adaptés aux structures inspectées, notamment les établissements pharmaceutiques, hospitaliers et les pharmacies de ville.

Par cette initiative, l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) réaffirme son engagement à renforcer les capacités nationales de régulation et de contrôle du secteur pharmaceutique, contribuant ainsi à la protection de la santé publique et à la sécurité des populations face aux risques liés aux médicaments et autres produits de santé.

FIN.

A propos de l'Agence Nationale du Medicaments et des Autres Produits de Santé

L'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) du Gabon, est un établissement public à caractère scientifique sous tutelle du Ministère de la Santé créée par l'Ordonnance n° 0004 du 24 Octobre 2023. Elle a pour mission d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité de tout médicament et produits de santé à usage humain et vétérinaire. Elle réglemente également la production, l'importation, l'exportation, la mise sur le marché, l'utilisation et la destruction des produits pharmaceutiques.

Contact presse

- 1- **Madame Grace ASSELE OGANDAGA** conseiller du DG,066823320
- 2- **Monsieur Jo Ulrich OWOULA DISI**,060009894